



Publication de la circulaire "108h" - Réorganisation des obligations de service

publié le 16/09/2013

Descriptif :

La nouvelle répartition des heures de service des enseignants des écoles est visible dans la circulaire du 21 février 2013.

La circulaire relative aux "obligations de service des instituteurs et professeurs des écoles", présentée et discutée au mois de janvier avec les organisations syndicales, est publiée au Bulletin officiel du jeudi 21 février.

L'organisation de ces obligations est réformée pour redonner toute leur place aux temps de préparation et de concertation au sein des équipes pédagogiques. Elle permet également aux enseignants de bénéficier d'un temps de formation continue plus important et d'accorder un meilleur suivi à leurs élèves.

 [Publication de la circulaire "108h" - Ministère de l'Éducation nationale](#) (HTML de 66.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.